

ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des accessoires indispensables aux appareils auditifs Question écrite n° 13508

Texte de la question

M. Matthieu Marchio attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le soutien financier adéquat pour les accessoires essentiels des dispositifs liés au handicap, en mettant l'accent sur les piles pour les appareils auditifs. De nombreux citoyens en situation de handicap dépendent de dispositifs médicaux, tels que les appareils auditifs, pour leur communication et intégration sociale quotidienne. Toutefois, le soutien financier pour les accessoires nécessaires à ces appareils, notamment les piles, est actuellement très insuffisant. Cette carence représente un impact majeur et même un danger sur la qualité de vie et l'autonomie des personnes handicapées et ou présentant de graves pathologies. Un habitant d'Aniche, sur la circonscription de M. le député, souffrant de handicap et de maladies invalidantes, ne peut pas changer les piles de son appareil auditif. Son aide-soignante n'a pas l'autorisation de le faire, car il s'agit de matériel personnel et onéreux. On estime que plus de 10 % des citoyens en situation de handicap utilisent des appareils auditifs. Cependant 40 % de ces personnes rapportent des difficultés à financer les accessoires nécessaires tels que les piles ou leur changement, surtout pour ceux à faibles revenus. Ces personnes, dans l'incapacité physique de faire ce geste, doivent donc se faire aider par un tiers ce qui s'avère impossible pour beaucoup d'entre eux, seuls et isolés. Ce problème majeur illustre le besoin d'une meilleure prise en charge à la fois humaine et financière et la nécessité pour ces personnes que soient pris en charge les appareils dont les batteries sont rechargeables et donc ne nécessitent pas un changement manuel de piles. Dans ce contexte, il lui demande si le Gouvernement va prendre les mesures nécessaires pour améliorer la prise en charge des accessoires indispensables aux appareils liés au handicap, spécifiquement pour les personnes en difficulté financière.

Données clés

Auteur: M. Matthieu Marchio

Circonscription: Nord (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 13508 Rubrique : Personnes handicapées Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Personnes âgées et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 5 décembre 2023, page 10838

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)